

Date de Convocation	Présents	Dont suppléant(s)	Pouvoir(s)	Absent(s) excusé(s)	Absent(s)
03 décembre 2021	8	1	0	0	3

*Vote(s) pour : 8
Vote(s) contre : 0
Abstention(s) : 0*

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

Séance du 10 décembre 2021

Sous la présidence de Monsieur Julien VICK, Président du Syndicat des Eaux de la Région Messine

Point n° 5 : Règlement intérieur du SERM

Le Comité Syndical :

VU les statuts du Syndicat des Eaux de la Région Messine,

VU le projet de règlement intérieur pour le Syndicat des Eaux de la Région Messine joint,

CONSIDERANT l'obligation faite au Syndicat des Eaux de la Région Messine, par la Loi du 6 février 1992, de se doter d'un règlement intérieur,

DECIDE

D'APPROUVER le projet de règlement intérieur du Syndicat des Eaux de la Région Messine joint,

Le Président du SERM

Julien VICK